

Travail en hauteur – Mise en Œuvre des Dispositifs d’Ancrage Temporaires EN795 type B et C – Module complémentaire

OBJECTIFS

Permettre aux personnels travaillant en hauteur de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle, notamment à travers la mise en œuvre des dispositifs d’ancrages temporaires.

Il s’agit donc de savoir : Choisir les supports d’amarrage dont la résistance peut être connue par calcul ou dont la fiabilité est estimée mais non vérifiée/ Poser et utiliser les ancrages temporaires de type B et C.

TYPE DU PUBLIC

Personnels amenés à accéder et se sécuriser à un poste de travail en hauteur nécessitant la pose d’ancrages temporaires.

PRÉREQUIS

Être âgé(e) de plus de 18 ans.

Avoir suivi le module initial THHAR Port du Harnais.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

« A l’occasion de la formation, le salarié sera exposé aux risques liés au travail en hauteur avec le port d’équipement de protection antichute. L’attention de l’employeur est attirée sur l’opportunité d’entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l’activité en entreprise »

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Alternance d’exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Plateforme pédagogique d’évolution en hauteur, harnais et accessoires et ligne de vie.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié ayant une expérience pratique de l’utilisation des EPI antichute.

ÉVALUATION

- > L’évaluation des acquis théoriques et pratiques concernant les conditions d’utilisation du harnais dans différentes situations de travail est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d’exercices pratiques en vue d’une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera remise par l’employeur sur la base de l’avis formulé par le formateur.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.
- > Cette formation fait l’objet d’une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l’organisation et les conditions d’accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

- > **Les dispositifs d’ancrage (Norme EN795)**
Les évolutions normatives sur la portée de la norme et les informations à fournir par le fabricant
Mise en œuvre des ancrages de type B et C vs les ancrages de type A, C et D

- > **Caractéristiques des dispositifs d'ancrage type B**
Définition des dispositifs dits « temporaires »
- > **Le support d'amarrage**
Choisir les supports d'amarrage dont la résistance peut être connue par calcul ou dont la fiabilité est estimée mais non vérifiée.
- > **Mise en œuvre des sangles et élingues d'ancrage**
Sangles d'ancrage (résistance, mise en œuvre et résistance résiduelle) • Réaliser un amarrage fiable sur un support fiable, sur un support dont la fiabilité est estimée
Les élingues métalliques d'ancrage (performance, durée de vie, champ des possibilités vs sangles d'ancrage)
- > **Les ancrages sur profilés métalliques**
Configuration et modèles
- > **Caractéristiques des dispositifs d'ancrage type C**
Les lignes de vie provisoire sangle ou câble
- > **Mise en œuvre des lignes de vie provisoire manufacturées**
- > **Cas des lignes de vie textiles en corde semi-statiques EN 1891 type A**

PRATIQUE

- > **Choix des modes opératoires et des équipements de travail**
- > **Modalités pratiques de mise en œuvre des solutions (antichute, maintien au travail et retenue) et compatibilité avec le dispositif d'ancrage choisi**
- > **Présentation, découverte et conditions d'utilisation des différents ancrages temporaires**
- > **Exploitation des fiches de données du fabricant**
- > **Identifier le support d'amarrage**
- > **Poser, régler et désinstaller les dispositifs d'ancrage temporaire EN795 Classe B et C (sangle et élingues d'ancrage, ligne de vie provisoire manufacturée textile)**
- > **Mise en œuvre des systèmes de liaisons**
- > **Evolution sur les supports créés**
- > **Adopter une posture de vigilance vis-à-vis de soi et de ses partenaires**

NOTA : Les stagiaires sont invités à venir à la formation avec leurs équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Nombre de participants : 6 par formateur de manière à assurer la qualité de la formation et la sécurité des apprenants.

Prix : nous consulter.